



Herbicide Paradigm™

with ARYLEX™ ACTIVE

GRUPE	2	4	HERBICIDES
-------	---	---	------------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Paradigm est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, la renouée persicaire, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, le canola spontané, le lin spontané et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps. Paradigm plus le glyphosate est également enregistré pour le contrôle des mauvaises herbes avant la semence du blé de printemps, de blé dur, d'orge de printemps et d'avoine.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : halauxifène, présente sous forme d'ester méthylique 20%
florasulam 20%
Granule herbicide mouillable

SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

NO. D'HOMOLOGATION 31304 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 0,4 kg à vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
2400, 215-2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Sensibilisant potentiel de la peau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée: Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de l'herbicide Paradigm dans les endroits où les sols sont perméables, et particulièrement là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner une contamination de l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et bien aéré. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

- 1 Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2 Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Paradigm est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, le chénopode blanc et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses). L'herbicide Paradigm est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, par application terrestre. Il est non corrosif, inflammable et non volatil. Paradigm plus le glyphosate est également enregistré pour le contrôle des mauvaises herbes avant la semence du blé de printemps, de blé dur, d'orge de printemps et d'avoine.

On doit appliquer l'herbicide Paradigm tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Paradigm en

permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

MODE D'ACTION

L'herbicide Paradigm est un herbicide systémique de type auxine (Groupe 4) et un herbicide de type inhibiteur de l'enzyme ALS (Groupe 2). Ce produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante et/ou en inhibant la production de l'enzyme qui est essentielle à la production de certains amino-acides vitales pour la croissance de la plante.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Paradigm directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer si des cultures sensibles (p. ex., le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes qui sont utiles à proximité risquent d'être touchées ou exposées au brouillard de pulvérisation. Voir la section « RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités au Paradigm peuvent êtreensemencés après un minimum de 10 mois en luzerne, en blé de printemps, en orge de printemps, en canola, en féveroles à petits grains, en lin, en canola Juncea, en pois de plein champ, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde orientale, brune ou jaune, en soya, de l'avoine, en tournesol ou en haricot sec (espèces *Phaseolus vulgaris*, y compris pinto, rognon et les types blancs). On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de Paradigm.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc. Lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et tout filtre principal et la buse les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniacale (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer le Paradigm comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.

NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

HERBICIDE PARADIGM UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver et orge de printemps

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Appliquer l'herbicide Paradigm au taux recommandé par hectare dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Ajouter l'adjuvant Intake à raison de 0,5 à 1 % v/v (utiliser le taux le plus élevé d'Intake pour les infestations graves ou sur des mauvaises herbes stressées qui ne sont pas en croissance active au moment de l'application). Alternativement, ajouter du surfactant non ionique à raison de 0,25 % v/v ou de l'adjuvant Merge à raison de 0,5 % v/v ou l'adjuvant Turbocharge à raison de 0,5 % v/v. Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm utilisé seul ». Appliquer sur l'orge de printemps et le blé de printemps en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer à partir du stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 8 feuilles, à moins d'indication contraire. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

L'herbicide Paradigm résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm utilisé seul à raison de 25 g/ha (stade de 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 tiges)	chénopode blanc***. ****
dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	moutarde des champs****
renouée liseron	crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)
canola spontané**	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)*****
stellaire moyenne***	amarante à racine rouge
gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)***	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
saponaire des vaches	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre)	renouée (renouée scabre, renouée persicaire)
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur) *****	tabouret des champs****
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles & 8 cm de hauteur)	érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

ortie royale (stade de 1 à 8 feuilles)***	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)
kochia à balais*	lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)
silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)	
matricaire inodore (jusqu'au stade du bouton)	
laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles)	

*Infestations de légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de hauteur), y compris les biotypes résistants au Groupe 2

**Ne supprime pas le canola spontané tolérant à l'imidazolinone (variétés Clearfield)

***Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

****Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

*****Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange avec l'herbicide Paradigm utilisé seul

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Paradigm.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare.
5. Ajouter un des adjuvants recommandés ci-dessus dans la section Directives d'application pour pulvérisateur agricole en tant que dernier ingrédient.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalles pré-récolte/pacage

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.
- Délai avant coupe de la culture traitée pour foin ou ensilage : 21 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.
L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
2. Lorsque le réservoir est plein d'eau au trois-quarts, ajouter l'herbicide Paradigm et agiter durant 2 à 3 minutes.
3. S'il est prévu d'utiliser un produit d'association qui supprime les graminées annuelles, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2 à 3 minutes.
4. S'il est prévu d'utiliser du MCPA Ester, l'herbicide Curtail™ M, l'herbicide Lontrel™ ou l'herbicide Lontrel™ XC l'ajouter maintenant. Agiter durant 2 à 3 minutes.
5. Ajouter l'adjuvant indiqué dans les tableaux ci-dessous pour le produit de suppression de graminées annuelles.
6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
8. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**

MÉLANGES EN RÉSERVOIR –HERBICIDE PARADIGM + HERBICIDE MCPA ESTER

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

Directives d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Paradigm mélangé en réservoir au MCPA ester (600 g e.a./L) dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé de printemps ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer au stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm à raison de 25 g/ha + MCPA Ester (600 g e.a./L) à 467 mL/ha (stade 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	chénopode blanc*
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 talles)	moutarde des champs***
renouée liseron	crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)
canola spontané**	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)****
stellaire moyenne*	amarante à racine rouge
gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)*	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
saponnaire des vaches	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre)	renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)****	tabouret des champs***
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles & 8 cm de hauteur)	érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
ortie royale (stade de 1 à 8 feuilles)*	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)

Mauvaises herbes réprimées:

kochia à balais*	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)
silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)	lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)
matricaire inodore (jusqu'au stade du bouton)	
laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles)	

*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

**Y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone (variétés Clearfield)

***Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

****Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm à raison de 25 g/ha + MCPA Ester (600 g e.a./L) à 580 mL/ha (stade 1 à 8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	chénopode blanc*
échinochloa pied-de-coq (jusqu'au stade de 5 feuilles, 2 talles)	neslie paniculée***
renouée liseron	moutarde des champs***
bardane***	crépis des toits (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)
canola spontané*	amarante à racine rouge*
stellaire moyenne*	ansérine de Russie***
gaillet gratteron (stade de 1 à 9 verticilles)*	laitue scariole***
lampourde glouteron***	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)****
saponaire des vaches	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre)	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)****	laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 8 feuilles & 8 cm de hauteur)	tabouret des champs***
ortie royale*	érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
	tournesol annuel***
	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)
	vesce***
	radis sauvage***

Mauvaises herbes réprimées:

kochia à balais**	laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles)
silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur)
matricaire inodore (jusqu'au stade du bouton)	lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)
plantain (parties épiquées)***	

*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

**infestations de légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de hauteur), y compris les biotypes résistants au Groupe 2

***Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

****Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange PARADIGM + HERBICIDE MCPA ESTER dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR- HERBICIDE PARADIGM +:

**LONTREL 72 OU LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC
OU
LONTREL 72 OU LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER
OU
CURTAIL M**

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Paradigm mélangé en réservoir à l'herbicide Lontrel 72, l'herbicide Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC, Lontrel 72, Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA ester, ou Curtail M aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé de printemps ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire. Pour le blé d'hiver, appliquer au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes de tous les produits.

Consulter les étiquettes des herbicides en mélange en réservoir énumérés ci-dessous pour une liste complète des autres mauvaises herbes supprimées, les taux (s'ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessous) et les délais d'application, les volumes d'eau et les précautions d'emploi.

HERBICIDE PARADIGM à 25 g/ha PLUS

Produit d'association	Taux de l'herbicide	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC	104 g/ha ou 208 mL/ha ou 125 mL/ha	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur), matricaire inodore (semis de printemps jusqu'au stade du bourgeon et de 15 cm) <i>Note: Un adjuvant est nécessaire avec ce mélange en réservoir. Utiliser Intake à 0,5 à 1% v/v, NIS à 0,25% v/v, ou Merge à 0,5% v/v. Lors du mélange en réservoir avec un graminicide, voir l'étiquette graminicide pour les exigences d'adjuvant.</i>
Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600	104 g/ha ou 208 mL/ha ou 125 mL/ha + 467 mL/ha (équivalent à 280 g e.a./ha)	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur) canola spontané* ortie royale (stade 1 à 8 feuilles)* <i>Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à 467 mL/ha</i>
Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600	104 g/ha ou 208 mL/ha ou 125 mL/ha + 580 mL/ha (équivalent à 350 g e.a./ha)	chardon des champs (jusqu'à boulonnage et 30 cm de hauteur) <i>Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à 580 mL/ha</i>

Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600	104 g/ha ou 208 mL/ha ou 125 mL/ha + 700 mL/ha (équivalent à 420 g e.a./ha)	pissenlit (semis, rosettes hivernantes et plantes matures) prêle des champs (parties épiées) plantain (parties épiées) laiteron des champs (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur) tournesol spontané chardon des champs (jusqu'au stade du bouton) <i>Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à 580 mL/ha</i>
Curtil™ M Herbicide	1,5 L/ha	pissenlit (semis, rosettes hivernantes et plantes matures) prêle des champs (parties épiées) plantain (parties épiées) laiteron des champs (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur) tournesol spontané chardon des champs (jusqu'au stade du bouton) <i>Plus toutes les mauvaises herbes énumérées plus tôt dans l'étiquette comme supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm à 25 g/ha plus MCPA Ester 600 à 580 mL/ha</i>

♦Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PARADIGM + HERBICIDE CURTAIL M ou L'HERBICIDE LONTREL 72 + MCPA ESTER ou L'HERBICIDE LONTREL 360 + MCPA ESTER OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE PARADIGM + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Paradigm aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Paradigm. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Paradigm pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Simplicity GoDRI™*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha	Agral 90 à 0,25%	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton), silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur), matricaire inodore (semis de printemps jusqu'au stade du bourgeon et de 15 cm)
Simplicity™*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90 à 0,25 % v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche, silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)
Tandem™ A + Tandem™ B	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m ²), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche, silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
Herbicide Axial	blé de printemps, orge de printemps	1 200 mL/ha	Aucun requis	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet
Everest 2.0*	blé de printemps, blé dur	36 à 72 mL/ha	Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

*Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PARADIGM + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR- HERBICIDE PARADIGM +:

MCPA ESTER HERBICIDE

OU

LONTREL 72 OU LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC

OU

LONTREL 72 OU LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER 600 (467 et 580 mL/ha taux seulement)

+ AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Paradigm + le MCPA Ester 600, Paradigm + Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC, ou Paradigm + Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600 (467 et 580 mL/ha taux seulement) aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Paradigm. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Paradigm + MCPA Ester 600 Paradigm + Lontrel 72, Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC, ou Paradigm + Lontrel 72, Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600 (467 et 580 mL/ha taux seulement) pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Simplicity GoDRI*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha	Agral 90 à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton, silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur), matricaire inodore (semis de printemps jusqu'au stade du bourgeon et de 15 cm)
Simplicity*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90 à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche, silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)
Tandem A + Tandem B	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m ²), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche, silène

				noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
Herbicide Axial	blé de printemps, orge de printemps	1 200 mL/ha	Aucun requis	folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet
Everest 2.0*	blé de printemps, blé dur	36 à 72 mL/ha	Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

* Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

* Lors de l'application de Paradigm + Lontrel 72 ou Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA ester 600, la suppression de ces mauvaises herbes peut être réduite dans des conditions défavorables, des populations élevées et/ou un stade avancé.

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PARADIGM + HERBICIDE MCPA ESTER + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR- HERBICIDE PARADIGM plus:

CURTAIL M HERBICIDE OU

LONTREL 72 OU LONTREL 360 OU L'HERBICIDE LONTREL XC + MCPA ESTER 600 (700 mL/ha)

+ AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Paradigm + le Curtail M ou Paradigm + Lontrel 72, Lontrel 360 ou l'herbicide Lontrel XC + MCPA Ester 600 (700 mL/ha) aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Paradigm. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Paradigm + Curtail M pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Simplicity GoDRI*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha	Agral 90 à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton), silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur), matricaire inodore (semis de printemps jusqu'au stade du bourgeon et de 15 cm)

Simplicity*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Agral 90 à 0,25% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche, silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur)
Tandem A + Tandem B	blé de printemps, blé dur	375 mL/ha + 0,21 L/ha	Aucun requis	folle avoine (sous populations de folle avoine faibles (<75 plantes/m ²), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
		500 mL/ha + 0,31 L/ha	Aucun requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche, silène noctiflore (jusqu'à boulonnage et 15 cm de hauteur), plus les mauvaises herbes à feuilles larges (reportez-vous à Tandem Instructions d'utilisation)
Everest 2.0*	blé de printemps, blé dur	36 à 72 mL/ha	Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

*Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PARADIGM + HERBICIDE CURTAIL M + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

HERBICIDE PARADIGM PLUS GLYPHOSATE

AVANT DE PLANTER DU BLÉ D'HIVER (À L'AUTOMNE)

Appliquer le Paradigm à un taux de 25 g/ha, mélangé à un produit contenant du glyphosate tel que l'herbicide VP480 à 0,94 L/ha (450 g e.a./ha) dans 50 à 100 L d'eau par hectare à l'automne avant de planter du blé d'hiver. Si l'on utilise un produit de glyphosate autre que 480 g e.a./L, ajuster le taux de produit en conséquence.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide Paradigm à raison de 25 g/ha + un produit contenant du glyphosate tel que l'herbicide VP480 à 0,94 L/ha

Mauvaises herbes supprimées

Mauvaises herbes à feuilles larges

annuelles

renouée liseron (jusqu'au stade de 8 feuilles)

canola spontané*

stellaire moyenne (jusqu'au stade de 8 feuilles)

gaillet gratteron (jusqu'à 9 verticilles)

saponaire des vaches

lin spontané (jusqu'à 15 cm)

vergerette du Canada **

sagesse-des-chirurgiens

ortie royale

kochia à balais

renouée persicaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)

chénopode blanc (jusqu'au stade de 8 feuilles)

moutarde des champs

amarante à racine rouge

(jusqu'au stade de 8 feuilles)

crépis des toits **

petite herbe à poux **

bourse-à-pasteur

renouée (jusqu'au stade de 8 feuilles)

tabouret des champs soude

roulante

Graminées annuelles

orge spontané
brome des toits
sétaire géante

sétaire verte
folle avoine

ivraie de Perse
blé spontané

Mauvaises herbes vivaces

pissenlit (semis, rosettes hivernantes, plantes matures jusqu'à 30 cm de diamètre)

Mauvaises herbes réprimées

laiteron potager

laiteron des champs ***

lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)

♦ Y compris les variétés de canola tolérantes aux herbicides

♦♦ Moins de 8 cm de hauteur

♦♦♦ Les applications effectuées à des stades avancées sont moins efficaces

APPLICATION DE PRINTEMPS AVANT DE PLANTER DES CULTURES DE CÉRÉALES

Appliquer le Paradigm à un taux de 18,75 g e.a. mélangé à un produit contenant du glyphosate tel que l'herbicide VP480 à 0,94 L/ha (450 g e.a./ha) dans 50 à 100 L d'eau par hectare avant de planter du blé de printemps (y compris le blé dur), l'orge de printemps et d'avoine. Si l'on utilise un produit de glyphosate autre que 480 g e.a./L, ajuster le taux de produit en conséquence.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide Paradigm à un taux de 18,75 g/ha + un produit contenant du glyphosate tel que l'herbicide VP480 à un taux de 0,94 L/ha

Mauvaises herbes supprimés

Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles

renouée liseron (1 à 2 feuilles)

canola spontané♦

stellaire moyenne (jusqu'au stade de 8 feuilles)

gaillet gratteron (jusqu'à 9 verticilles)

lin spontané (jusqu'à 15 cm)

vergerette du Canada ♦♦

sagesse-des-chirurgiens

ortie royale renouée persicaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)

chénopode blanc (jusqu'au stade de 8 feuilles)

moutarde des champs

crépis des toits♦♦♦

petite herbe à poux ♦♦

bourse-à-pasteur

tabouret des champs

soude roulante

Graminées annuelles

orge spontané

brome des toits

sétaire géante

sétaire verte

folle avoine

ivraie de Perse

blé spontané

Mauvaises herbes vivaces

pissenlit (rosettes de printemps jusqu'à 15 cm de diamètre)

Mauvaises herbes réprimées

kochia à balais

♦ Y compris les variétés de canola tolérantes aux herbicides

♦♦ Moins de 8 cm de hauteur, y compris les biotypes résistants au Groupe 2

♦♦♦ Moins de 8 cm de hauteur

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Paradigm. Poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de produit contenant du glyphosate et poursuivre l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation avec suffisamment d'eau pour pulvériser 50-100 L de mélange par hectare.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR – HERBICIDE PARADIGM + UN PRODUIT CONTENANT DU GLYPHOSATE + TAUX COMPLÉMENTAIRES DE PRODUIT CONTENANT DU GLYPHOSATE TEL QUE L'HERBICIDE VP480 POUR UN SPECTRE PLUS LARGE DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Paradigm à un taux plus élevé de glyphosate pour supprimer les mauvaises herbes additionnelles indiquées dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mélanges en réservoir avec du glyphosate supplémentaire pour un spectre plus large de suppression des mauvaises herbes

Taux d'addition de l'herbicide VP480 L/Ha	Autres mauvaises herbes supprimées
0,46 (222 g e.a./ha) *** Total 672 g e.a./ha	Mauvaises herbes annuelles : crépis des toits (8 à 15 cm)
0,75 (360 g e.a./ha)*** Total 810 g e.a./ha	Mauvaises herbes annuelles : digitaire, pâturin annuel, laitue scariole, laitron potager, et vesce noire
0,94 (450 g e.a./ha)*** Total 900 g e.a./ha	Mauvaises herbes vivaces : chiendent commun (suppression, infestations de légères à modérées) orge agréable (suppression, infestations de légères à modérées) chardon des champs (stade de rosette)* linaire (stade végétatif en jachère chimique)**
2,62 à 4,30 (1 257 à 2 064 g e.a./ha)*** Total 1 707 à 2 514 g e.a./ha	Mauvaises herbes vivaces chiendent commun (infestations graves, suppression plus longue) orge agréable (infestations graves ou lorsque les plantes sont soumises à un stress - faible taux seulement) chardon des champs (stade du bouton ou ultérieur) **

* Allouer 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol

** Allouer 10 jours après le traitement avant de travailler le sol

*** Si l'on utilise un produit contenant du glyphosate avec une autre concentration que 480 g e.a./L, ajuster le taux en conséquence.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commence l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Paradigm. Poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de formulation glyphosate. Poursuivre l'agitation.
5. Ajouter le produit d'association.
6. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance active lorsqu'elles sont au stade 2 à 4 feuilles, sauf exception ci-dessous. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront touchées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Présemis (printemps ou automne)

On peut appliquer l'herbicide Paradigm avant la plantation et pas plus que 48 heures après la plantation, avant l'émergence de quelque culture. Les champs ayant été traités au Paradigm peuvent être ensemencés en orge, en blé de printemps (y compris le blé dur), en blé d'hiver ou en avoine.

Application à l'automne

On peut appliquer l'herbicide Paradigm sur le chaume ou les champs jachère chimique après le 1^{er} août et avant l'englacement. On peut ensemencer à l'automne en blé d'hiver et, au printemps suivant, en orge, en blé de printemps (y compris le blé dur) ou en avoine.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon..

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

L'Herbicide Paradigm (florasulam + halauxifen, présente sous forme d'ester méthylique)

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des:		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, avoine	1	1	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Paradigm contient un appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du Groupe 2 et/ou à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Paradigm ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Dow AgroSciences, DuPont ou Pioneer et sociétés affiliées ou leurs propriétaires respectifs.

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies

021920

Code de l'étiquette: CN-31304-018-F

Remplace: CN-31304-017-F